

L'an deux mil quatorze, le vingt-six avril à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit avril, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

Présents :

Mr DRU Francis, Mme PINCHON Emmanuelle, Mr CRUCHET Simon, Adjoint.
Mr LALLEMAND Benoit, Mr SABOTIER Franck, Mr PETIT Julien, Mme BOILLON Cécile, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme SEMENT Christelle, Mr LEMAISTRE Nicolas.

Pouvoir :

- Mr LEMAISTRE Nicolas a donné pouvoir à Mme ALLAIS Sophie.
Madame Nathalie FISCHER est nommée secrétaire de séance.

Dès l'ouverture de la séance, Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame Nathalie FISCHER lui avait indiquée, avant le conseil municipal du 29 mars 2014, qu'elle souhaitait être membre de la Commission des Finances comme lors du précédent mandat et que lors de la nomination des candidatures à cette commission elle avait omis de la citer. Compte tenu de son erreur, Madame le Maire propose à l'Assemblée que Madame Nathalie FISCHER soit membre de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE, à l'**unanimité**, la nomination de Madame Nathalie FISCHER à la Commission des Finances.

A l'ordre du jour :

1/ Examen et vote du budget primitif 2014

A – Subventions - D2014-04-26-01A

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à la décision du Conseil Municipal, les différents organismes ou associations sollicitant une subvention doivent fournir un bilan financier de l'année N-1 approuvé en Assemblée Générale et un budget prévisionnel de l'année N+1.

Madame le Maire signale qu'en 2013 le montant total des subventions votées s'élevait à 4 359 € alors que le montant versé s'est élevé à 4 039 € compte tenu que la banque alimentaire, A Livre Ouvert et la Gymnastique Goupilaise n'ont jamais remis leurs documents comptables.

Madame le Maire communique les subventions versées en 2013, les demandes reçues en 2014 examinées en Commission des Finances et les propositions de subventions détaillées comme suit :

- C.C.A.S. : 2 200 € (augmentation de 200 € compte tenu du faible excédent dégagé)
- Club de l'amitié : 600 €
- Virville en Fête : 800 €
- Croix Rouge Française : 100 €
- Banque Alimentaire : 100 €
- Coopérative Scolaire : 345 € (1 € par habitant)
- Association Sportive de Goderville Handball : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE, à l'**unanimité**, les subventions proposées ci-dessus d'un montant de 4 245 € qui seront versées sous réserve de la réception des documents comptables.

Ces différentes sommes sont inscrites aux articles 6574 et 65739 de la section de fonctionnement du budget primitif 2013.

B - Taux d'imposition des taxes directes locales – D2014-04-26-01B

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a proposée en Commission des Finances, qui a accepté, de reconduire les taux votés en 2013 car la commune ne réalisera pas de gros investissements sur cette année 2014 puisqu'elle est en attente de réception d'accords de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de reconduire comme suit les taux pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 9,72 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 10,31 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 20,49 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 10,92 %
- Soit un produit fiscal de 38 479 €.

C – Investissements – D2014-04-26-01C

Au cours de la présentation du budget primitif 2014, il est signalé à l'Assemblée les prévisions d'investissements inscrits notamment pour l'acquisition de tables, chaises et plateaux pour la salle, le remplacement de l'équipement informatique de la mairie et l'acquisition de logiciel pour la dématérialisation des documents, la création de deux places de stationnement et d'un panneau STOP au lotissement de l'impasse des chênes, le marquage au sol de deux passages pour piétons sur la Route Départementale 10, des travaux d'étanchéité à la tourelle de l'église, de ventilation à la salle et de maçonnerie au monument aux Morts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, les propositions d'investissements 2014 détaillées ci-dessus.

D – Budget primitif 2014 – D2014-04-26-01D

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné les propositions du budget primitif 2014 approuvées en Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2014 équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de 265 972 € pour la section de fonctionnement et de 102 165 € pour la section d'investissement.

2/ Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire –D2014-04-26-02

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences et donne à cet effet les délégations qui lui avaient été confiées lors du précédent mandat par délibération du 4 décembre 2012.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal DECIDE**, par **8 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS (Mme ALLAIS – 2 voix)**, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes à hauteur de 5000 € hors taxes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Madame le Maire communique pour information les délégations qu'elle a attribuées à chaque Adjoint.

3/ Prise en charge des destructions de nids d'hyménoptères – années 2014 et 2015 – D2014-04-26-03

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 20 mars 2012, il avait été décidé de prendre en charge la destruction des nids d'insectes. Le contrat signé avec la Société ALLO-GUEPE 76 arrivant à expiration, il convient de le renouveler.

Madame le Maire présente le devis d'ALLO-GUEPE 76 :

- 67 € par nid (déplacement, enlèvement du nid ou neutralisation, produits utilisés)
- 2^{ème} nid : 21 €
- 3^{ème} nid : gratuit
- 20 € pour les déplacements sans intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'entreprise ALLO GUEPE 76 selon les données mentionnées ci-dessus pour les années 2014 et 2015 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ladite société.

4/ Salle polyvalente

A – Remboursement des chaises - couleur saumon – D2014-04-26-04A

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a reçu un courrier de Madame Bernadette FLEURY de VIRVILLE lui faisant part de son mécontentement car la responsable lui a facturé la casse d'une chaise saumon au prix de 28 € considérant que le tarif appliqué est le prix d'une chaise neuve alors que celle cassée est vieille de 30 ans.

Madame le Maire consciente que ces chaises d'origine de la salle (année 1991) sont très fragiles et vétustes et considérant que depuis le 1^{er} janvier 2014 sept chaises de couleur identiques ont été facturées lors de plusieurs locations, propose à l'Assemblée de rembourser les chaises de couleur saumon facturées aux locataires depuis cette date et de ne plus les facturer pour les locations à venir en attendant d'en acheter des nouvelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de rembourser les 7 chaises facturées lors des locations de Mme Marie-Françoise PISIAUX, Mme Marie-Claire SIMON, Mr et Mme Jean FLEURY et Mr et Mme Yann BATTE.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 6287 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014.

De même, **le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité**, d'acquérir 120 chaises de couleur gris et des plateaux de tables.

B - Tarifs de location 2015 – D2014-04-26-04B

Madame le Maire expose à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2003, il avait été décidé d'augmenter chaque année de 2,5 % les tarifs de location de la salle polyvalente précisant qu'un tarif différent est appliqué pour des réunions en journée, notamment par la Mutualité Sociale Agricole et le GFDAR mais qu'une gratuité avait été attribuée pour l'Union Syndicale Agricole.

Elle signale aussi que le Conseil Municipal avait accordé aux Virvillais une priorité pour réserver la salle pour les professions de foi et que la Commune perdait souvent l'occasion de louer la salle en raison des dates tardives fixées par la Paroisse.

Aussi, elle propose d'augmenter de 2,5 % les tarifs de location de la salle pour l'année 2015, de revoir les tarifs en 2016 après les travaux réalisés, d'appliquer un tarif identique pour des réunions en journée sur semaine, de supprimer la priorité aux Virvillais pour les professions de Foi et d'appliquer le tarif « Virville » pour les agents de Virville non domiciliés dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE, à l'unanimité, toutes les propositions de Madame le Maire,
FIXE comme suit les tarifs de location au 1^{er} janvier 2015 :

- Association hors commune = 59 € (toutes réunions en journée)
- Particuliers

	COMMUNE	HORS COMMUNE
La journée	220 €	360 €
Le lendemain	107 €	179 €
Vin d'honneur	107 €	179 €

5/ Location du logement D-2014-04-26-05

Madame le Maire informe l'Assemblée que par courrier recommandé en date du 7 avril 2014, reçu par Monsieur DRU, 1^{er} Adjoint le 8 avril 2014, Madame Carine HANGARD et Monsieur Jimmy BARBAY lui ont indiqué qu'ils allaient quitter le 7 juillet 2014 le logement communal situé 3, rue de l'église à Virville.

Elle rappelle les conditions de location mentionnées dans le bail signé le 28 janvier 2009 avec Madame Carine HANGARD, notamment les délais de préavis en cas de départ du locataire.

Elle propose de fixer le montant du loyer mensuel à 600 € pour les nouveaux locataires et d'insérer une annonce pour la location de ce logement sur le site Internet du Bon Coin, au panneau d'affichage de la mairie et sur la page de Virville du site Internet de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Madame le Maire demande enfin l'autorisation de rembourser la caution à Mme Carine HANGARD, sous réserve du bon état du logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **De fixer** le montant du loyer à 600 € par mois ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer le bail avec le futur locataire sous réserve de la signature d'un garant et des conditions de revenus qui doivent représenter au minimum trois loyers.
- **De donner** tout pouvoir à Madame le Maire pour le remboursement de la caution à Madame Carine HANGARD.

6/ Elections des délégués aux diverses commissions

A - Election des délégués à la Commission d'Appel d'Offres – D2014-04-26-06A

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Sophie ALLAIS, Maire est désignée Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu l'article 22 du code des marchés publics,

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ELIT, à l'unanimité, les membres de la Commission d'Appel d'Offres détaillé dans le tableau ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Cécile BOILLON	Mme Christelle SEMENT
Mme Emmanuelle PINCHON	Mr Simon CRUCHET
Mr Franck SABOTIER	Mr Francis DRU

Monsieur Julien PETIT informe Madame le Maire qu'il se porte candidat en cas de démission de l'un des membres.

B - Désignation des commissions municipales – D2014-04-26-06B

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Sophie ALLAIS, Maire est désignée Présidente des commissions municipales,

DESIGNE, à l'unanimité, les membres des différentes commissions municipales :

- **Communication, fêtes et cérémonies** : Mr Francis DRU, Mme Emmanuelle PINCHON, Mme Cécile BOILLON, Mme Nathalie FISCHER.
- **Travaux Bâtiments** : Mme Emmanuelle PINCHON, Mr Franck SABOTIER, Mme Christelle SEMENT, Mr Julien PETIT, Mme Nathalie FISCHER.
- **Travaux Voirie** : Mr Francis DRU, Mr Simon CRUCHET, Mr Franck SABOTIER, Mr Julien PETIT, Mme Cécile BOILLON.
- **Urbanisme** : Mr Francis DRU, Mr Simon CRUCHET, Mr Franck SABOTIER, Mr Julien PETIT, Mme Nathalie FISCHER.
- **Correspondant défense** : Mme Emmanuelle PINCHON.
- **Listes électorales** : Mr Francis DRU, délégué de l'Administration Préfectorale
- Mr Didier PORCHER : délégué du Tribunal d'Instance
- Mme Cécile BOILLON.
- **Correspondants cimetière** : Mr Francis DRU, Mme Nathalie FISCHER.
- **Correspondants salle** : Mr Franck SABOTIER, Mr Julien PETIT.
- **Correspondants église** : Mme Emmanuelle PINCHON, Mr Simon CRUCHET.

C - Commission Communale des Impôts Directs – D2014-04-26-06C

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Sophie ALLAIS, Maire est désignée Présidente de la Commission Communale des Impôts Directs,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des Services Fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,

Considérant que doivent être proposés aux services fiscaux :

- 12 membres titulaires dont deux hors commune
- 12 membres suppléants dont deux hors communes

PROPOSE, à l'**unanimité**, les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mr DRU Francis	Mr PORCHER Didier
Mme PINCHON Emmanuelle	Mr CUFFEL Marc
Mr CRUCHET Simon	Mme CREVEL Rolande
Mr LALLEMAND Benoit	Mr PIEDNOËL Arnaud
Mr SABOTIER Franck	Mme LIOT Stéphanie
Mme SEMENT Christelle	Mme VAUCHEL Christelle
Mr LEMAISTRE Nicolas	Mr MANCEAU Stéphane
Mr PETIT Julien	Mr GOUPIL Stéphane
Mme BOILLON Cécile	Mr LANGLOIS Jean
Mme FISCHER Nathalie	Mr AUGER Jean-Claude
Mr MAILLARD Michel	Mr DEMARE Georges
Mme LEMAISTRE Brigitte	Mr GOUPIL David

7/ Manifestations communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**unanimité** :

- **De fixer** à 11h30 la cérémonie du 8 mai qui sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie et **de supprimer** l'acquisition de friandises pour les enfants pour les manifestations du 8 mai et du 11 novembre compte tenu de la baisse de fréquentation depuis plusieurs années à ces manifestations et de la perte de ces marchandises dues aux dates de péremption.
- **De supprimer** la manifestation en l'honneur de la fête des mères compte tenu de la faible participation des Virvillais à cette cérémonie.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à assister avec leurs conjoints au repas annuel des Anciens fixé au samedi 17 mai 2014 à 12h30 et organisé par le Centre Communal d'Action Sociale moyennant une participation de 26 € par personne.

8/ Avis sur le Projet de Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé – D2014-04-26-08

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur DRU, 1^{er} Adjoint pour présenter ce projet.

Monsieur DRU informe le conseil municipal que suite à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 10 décembre 2013 portant sur l'adoption du projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée du Commerce révisé, la CLE a approuvé les documents suivants :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) ;

Mairie de VIRVILLE – Conseil Municipal du 26 avril 2014

- le règlement ;
- l'atlas cartographique ;
- le rapport d'évaluation environnementale.

Afin de poursuivre la démarche de révision du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a lancé la procédure de consultation des services entre la période de janvier 2014 à avril 2014.

Il convient, conformément à l'article L.212-6 du code de l'environnement de solliciter l'avis de la Commune de Virville sur le projet de SAGE révisé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède,

DONNE, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée du Commerce révisé.

Monsieur SABOTIER signale une baisse de débit d'eau depuis le problème de la Société ORIL.

Madame PINCHON confirme elle aussi la baisse de pression d'eau à son domicile.

9/ Bureau de vote – Elections Européennes du 25 mai 2014

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014 de 8 heures à 18 heures et qu'il convient de prévoir les permanences du bureau de vote pour ce tour de scrutin.

De 8h00 à 12h00	Cécile BOILLON	De 8h à 10h Sophie ALLAIS De 10h à 12h Franck SABOTIER	Nathalie FISCHER
De 12h00 à 16h00	De 12h à 13h Julien PETIT De 13h à 16h Simon CRUCHET	Emmanuelle PINCHON	De 12h à 13h Benoit LALLEMAND De 13h à 16h Sandrine MERLAND
De 16h00 à 18h00	Christelle SEMENT	Francis DRU	Franck SABOTIER

Dépouillement : Mme Sophie ALLAIS, Mr Francis DRU, Mr Franck SABOTIER, Mme Christelle SEMENT.

10/ Questions diverses

Monsieur SABOTIER signale à Madame le Maire le dysfonctionnement du lave-vaisselle.

Monsieur PETIT signale à Madame le Maire qu'un chauffe-eau fonctionne mal.

Monsieur SABOTIER propose de stocker à son domicile les chaises vétustes de la salle dès leur remplacement qui pourront être mis à disposition gratuitement aux Virvillais et de remplacer les plateaux de tables défectueux.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux aux réunions suivantes :

- samedi 10 mai 2014 à 11h00 : Visite des locaux scolaires du SIVOS des 4 Clochers.

Mairie de VIRVILLE – Conseil Municipal du 26 avril 2014

- mardi 20 mai 2014 à 18h30 au DOJO Communautaire : Réunion de présentation de la Communauté de Communes Campagne de Caux aux conseillers municipaux des 22 communes du canton.
- mercredi 21 mai 2014 à 19h00 : Visite de la commune. Une autre date est fixée au lundi 5 mai 2014 à 16h00 pour Mme PINCHON et Mme FISCHER.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le jeune Christopher LEBOURG a été surpris en train de fumer sous l'abri situé dans l'enceinte de la cour de la mairie et signale que l'abri a été fermé pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à envoyer un courrier aux parents pour leur signaler.

La séance est levée à 12h15.